

SIEGE DE BRUXELLES

Boulevard Clovis 15
1000 Bruxelles
Tél. 02 230 81 82
Fax 02 230 80 08

SIEGE D'ANVERS

Van der Sweepstraat 3 bus 44
2000 Antwerpen
Tél. 03 216 28 90
Fax 03 238 86 65

Bureau régional :

NL: Limey.

V. ref.: _____

N. ref.: _____

RAPPORT N° : 400/100802/03

**PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE
INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION**ADRESSE DE L'INSTALLATION : rue des Laitiers 8
Sede Surée

PROPRIETAIRE : _____

Adresse : M^{re} et M^{me} Gerson - Marion

DEMANDEUR : _____

Adresse : _____

INSTALLATEUR : _____

Adresse : _____

TVA ou CI : _____

EAN : _____

Ref.: _____ Compteur n°: 59980306

Index : I: 49185,1 Kwh II: 31339,5 Kwh

Date du contrôle : 02.08.2016 Type de contrôle : examen de conformité - visite de contrôle suivant :

(RGIE art. 270) (RGIE art. 271) (RGIE art. 276) (RGIE art. 276bis) (A.R. 2.6.2008) (RGPT art. 262) (R.T. art. 231) (Prescriptions distributeur) RI

Type d'installation : Nouvelle - Extension - Modification - Temporaire - Renforcement - vente d'habitation ; Type locaux : habitation

Début travaux : Fondations avant - après 1.10.81 - Installation électrique avant - après 1.10.81 - 1.1.83 RGIE art. 86

Raccordement : Tension 3x400 V + N Protection raccordement 20 A

Câble aliment, tableau, princ. : 4 X 6 mm² Inter.gén. : type 1300 mA 40 A

Type électrode de terre : boucle - barres - piquets - conducteur horizontal Schéma : TT

Nombre de tableaux : 4 ; Nombre de circuits term.: 9 ; RA : 5 Ohm; RI tot 11 MOhm

Facteurs d'influences externes: _____

DESCRIPTION : voir plans ci-joint

CONTROLES effectués : voir verso

INFRACTIONS CONSTATÉES ET/OU NOTES : → contrôle suite à la mise en conformité après l'achat de la maison

PROCES-VERBAL DE CONFORMITE

Vu le :

le responsable du distributeur

nom :

signature :

DEVOIRS du PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE ou LOCATAIRE : voir verso.

CONCLUSION : 1. L'installation est conforme. Les bornes d'entrées du DPCDR général sont scellées et les schémas unifilaires et de situation ont été visés. L'installation doit être vérifiée avant le 02.08.2035. (art. 271 RGIE) ainsi qu'avant mise en service après modification ou extension importante exécutée avant cette date.

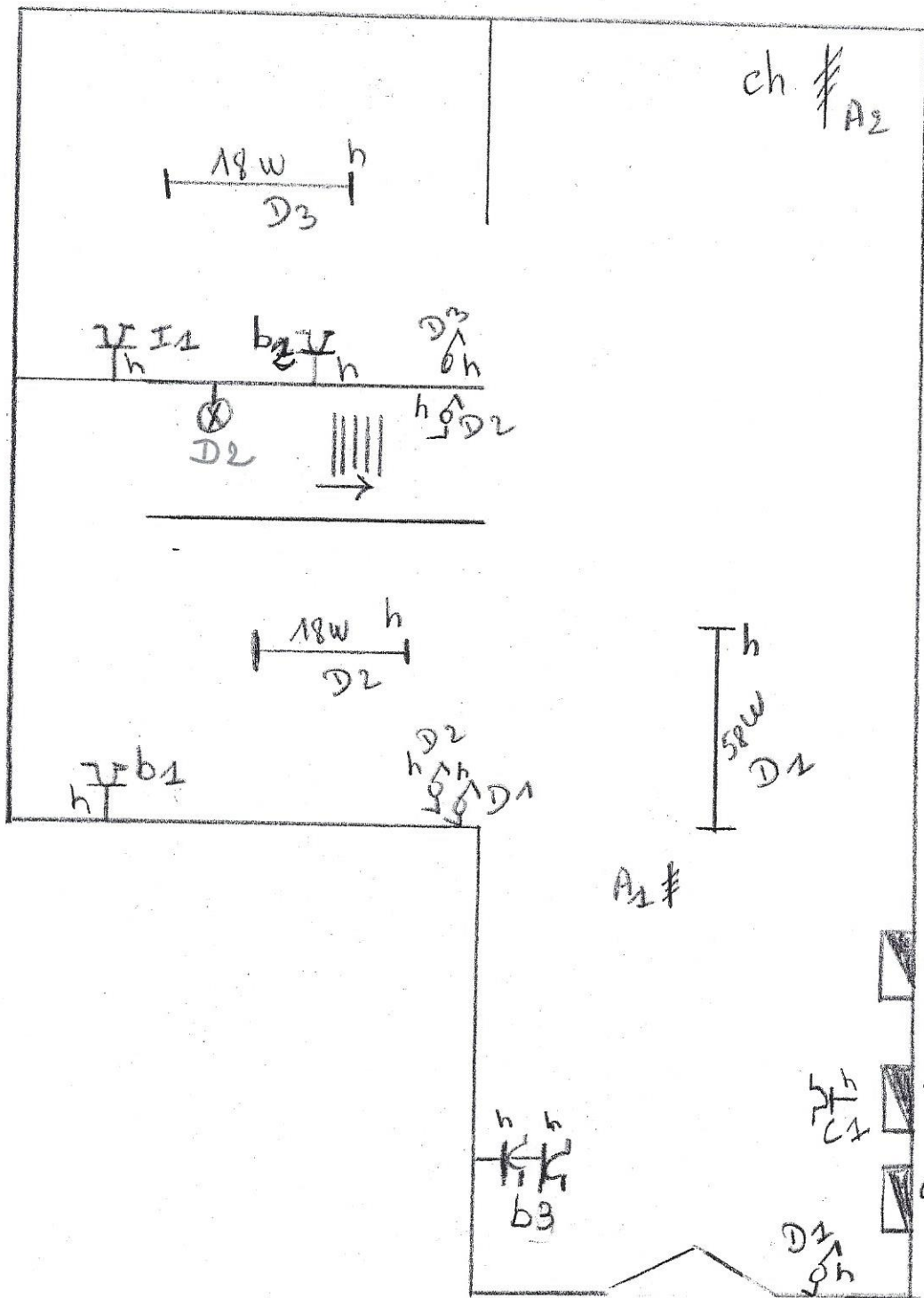
2. L'installation n'est pas conforme.

3. L'installation peut être maintenue en service pour autant qu'il soit remédié sans retard aux infractions mentionnées et pour autant que les mesures nécessaires soient prises pour que l'installation ne présente pas de danger pour les personnes et les biens. L'installation n'est pas conforme. L'installation doit être vérifiée par le (même) organisme avant le :

L'AGENT VISITEUR :
n° + nom + signature

Le directeur,

Sous-col



PROPRIETAIRE

M^{me} GERSON - MARION

Marion Gerson

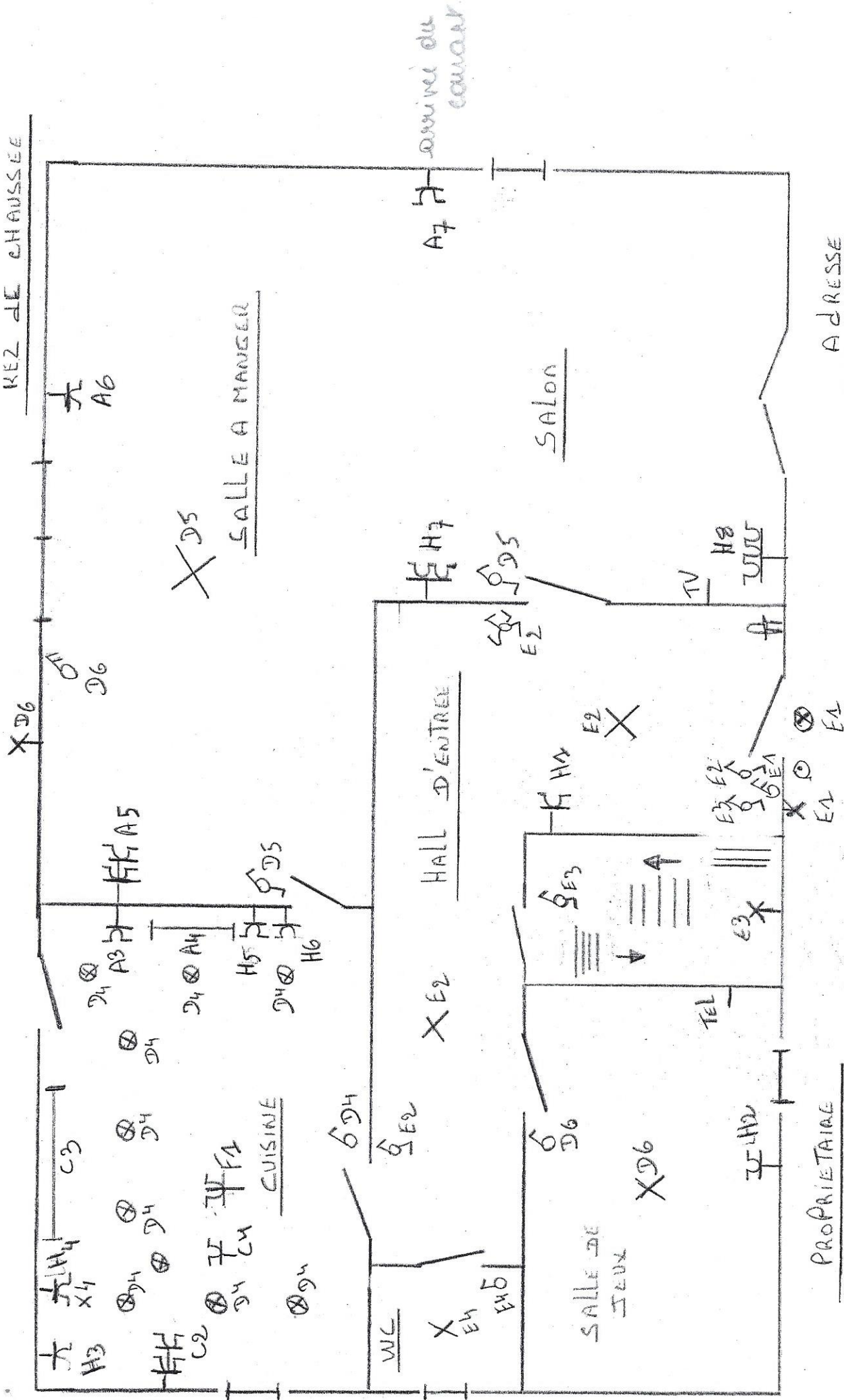
ADRESSE

RUE des LAURIERS n° 8

5020 SUARLEE

LEMAIRE VINCENT
AGENT B.T.
B.T. 122
GSM: 0497 475 100

REZ DE CHAUSSEE



ADRESSE

RUE DES LAURIERS N°8

6020 SUARLEE

PROPRIETAIRE

M. GERSON - MARION

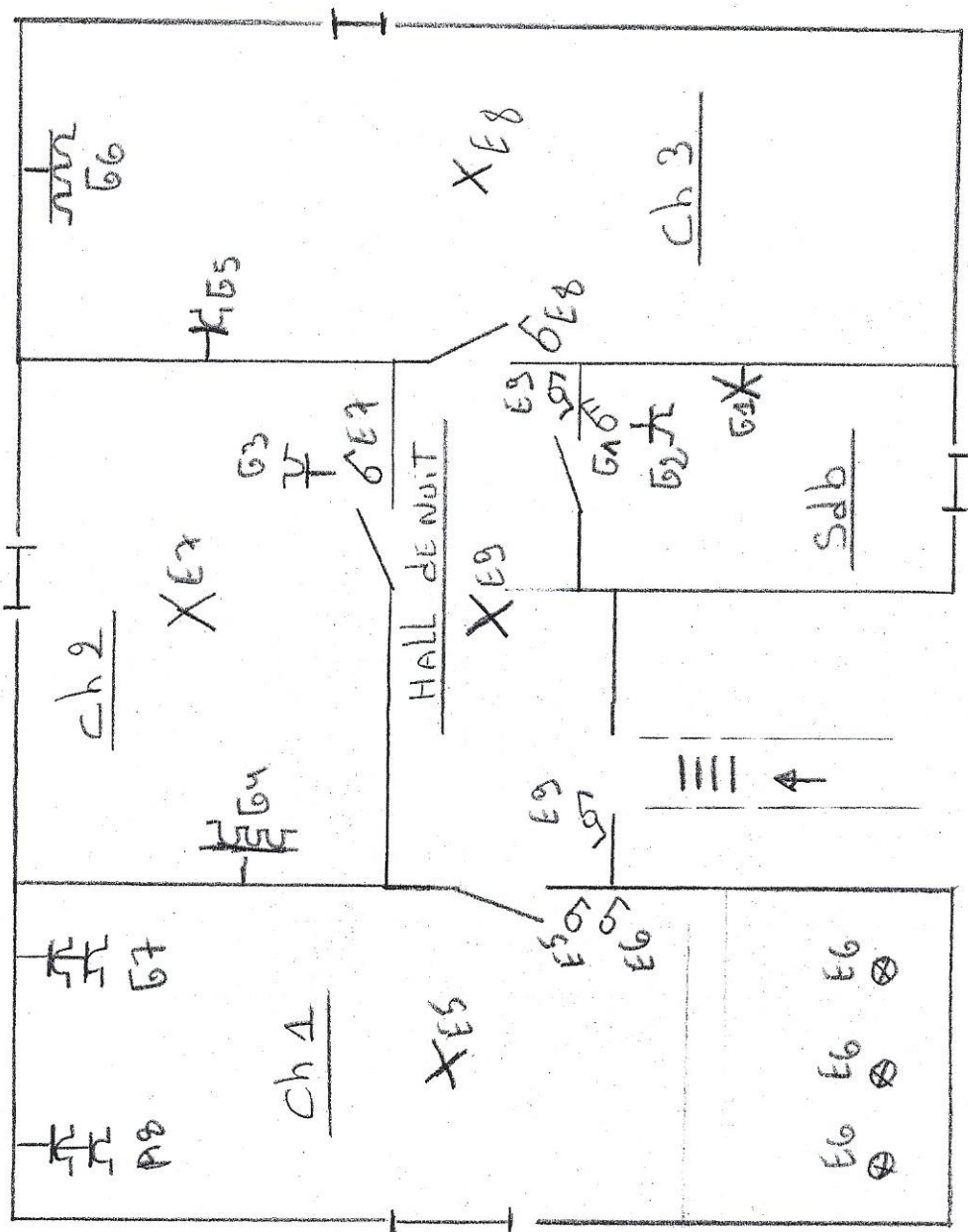
LEMAIRE VINCENT

AGENT BTV

B.T. GAZ

GSM: 0497.475100

ETAGE



PROPRIETAIRE

M. M. GERSON - MARION

LEMAIRE VINCENT
AGENT BT
BT - GAZ
GSM: 0497 475100

ADRESSE

Rue des LAURIERES n°8
5020 SUARLEE

SIEGE DE BRUXELLES

Boulevard Clovis 15
1000 Bruxelles
Tél. 02 230 81 82
Fax 02 230 80 08

SIEGE D'ANVERS

Van der Sweepstraat 3 bus 44
2000 Antwerpen
Tél. 03 216 28 90
Fax 03 238 86 65

Bureau régional :

NL; vorey.

V. ref. : _____

N. ref. : _____

RAPPORT N° 821/400824/02

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE
INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION

ADRESSE DE L'INSTALLATION : 5100 Montée

Rue des Louviers, 8

PROPRIETAIRE : M^r Verzon

Adresse : idem

DEMANDEUR : J. Vollenomys SPRL

Adresse : 7020 Mousières

INSTALLATEUR : 7020 Mousières

Adresse : Rue Compté normal, 18

TVA ou CI : _____

EAN : _____

Ref. : _____ Compteur n° 58880306

Index : 48078,0 kWh Unit : 31642,2 kWh

Date du contrôle : 24/08/2010 Type de contrôle : examen de conformité - visite de contrôle suivant :

(RGIE art. 270) (RGIE art. 271) (RGIE art. 276) (RGIE art. 276bis) (A.B.2.6.2008) (RGPT art. 262) (R.T. art. 231) (Prescriptions distributeur) *spécif.*Type d'installation : Nouvelle - Extension - Modification - Temporaire - Renforcement - vente d'habitation ; Type locaux : *photocopies*

Début travaux : Fondations avant - après 1.10.81 - Installation électrique avant - après 1.10.81 - 1.1.83 RGIE art. 86

Raccordement : Tension 3x400 VTN Protection raccordement 20 A

Câble aliment, tableau, princ. : 4 X 40 mm² Inter.gén. : type 40A 300mA

Type électrode de terre : boucle - barres - piquets - conducteur horizontal Schéma : TT

Nombre de tableaux : 1 ; Nombre de circuits term. : 1 ; RA : _____ Ohm ; RI tot _____ MOhm

Facteurs d'influences externes : _____

DESCRIPTION :

Voir plan ci-joint.

29 luminaires de 48W_e : 4070 W_e1 onduleur 1035 V : P_{max} = 3500 VA1 compteur Vert. ronde gorge
n° : KH 06 10 6850011

CONTROLES effectués : voir verso

INFRACTIONS CONSTATÉES ET/OU NOTES :

examen de fonctionnement du relais de déclenchement effectué
le rapport entre les caractéristiques des personnes
et les onduleurs ne fait pas partie du contrôle
pour de mesure et d'isolation présence électrique

PROCES-VERBAL DE CONFORMITE

Vu le :

le responsable du distributeur

nom :

signature :

DEVOIRS du PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE ou LOCATAIRE : voir verso.

- CONCLUSION : 1. L'installation est conforme. Les bornes d'entrées du DPCDR général sont scellées et les schémas unifilaires et de situation ont été visés. L'installation doit être vérifiée avant le 24/08/2035 (art. 271 RGIE) ainsi qu'avant mise en service après modification ou extension importante exécutée avant cette date.
2. L'installation n'est pas conforme.
3. L'installation peut être maintenue en service pour autant qu'il soit remédié sans retard aux infractions mentionnées et pour autant que les mesures nécessaires soient prises pour que l'installation ne présente pas de danger pour les personnes et les biens. L'installation n'est pas conforme. L'installation doit être vérifiée par le (même) organisme avant le :

L'AGENT VISITEUR :
n° + nom + signature221
Debruyere

Le directeur,